

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Leader.SJB@assnat.qc.ca

Objet : Pétition relative au soutien du gouvernement du Québec au service de traversier entre Trois-Pistoles et Les Escoumins

Cher Collègue,

J'ai pris connaissance des deux pétitions, dont les extraits ont été déposés à l'Assemblée nationale le 11 mars 2020 par le député de la circonscription de René Lévesque, monsieur Martin Ouellet, demandant au gouvernement du Québec de soutenir le service de traversier entre Trois-Pistoles et Les Escoumins.

La première intervention réclamée dans les deux pétitions, soit « d'attribuer les sommes nécessaires pour les réparations sur le *N/M Héritage 1* » a été répondue.

En effet, le 18 mars 2020, le Conseil des ministres a autorisé, par le décret n° 220-2020 (pièce 1), le ministre des Transports à verser à la Corporation de navigation des Basques inc. (CNB) une aide financière maximale de 4 897 400 \$, au cours de l'exercice financier 2019-2020, pour la réalisation de travaux de réfection et de mise aux normes du *N/M Héritage 1*.

... 2

La seconde intervention réclame « *que le gouvernement du Québec s'engage à maintenir le service de traversier entre Trois-Pistoles et Les Escoumins dans une éventuelle révision de la couverture des services de traversiers dans l'est du Québec* ».

À cet effet, une étude portant notamment sur les retombées des liaisons maritimes existantes, et sur les besoins actuels et futurs en mobilité de la population et des entreprises dans l'Est-du-Québec est en cours, sous la coordination de la Société des traversiers du Québec. Les recommandations à cet égard seront présentées au gouvernement cours de l'année 2020.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



François Bonnardel